

Introduction

- Comme dans beaucoup de pays, l'Algérie est confrontée aujourd'hui à des défis majeurs, et plus particulièrement celui de la création d'emploi avec comme priorité, de favoriser l'emploi au profit de la jeune population.
- Face aux difficultés à créer des emplois, les pouvoirs publics algériens ont eu recours à des solutions alternatives permettant de réduire la pression sur le marché du travail.
- Les dispositifs de promotion d'emploi des jeunes initiés au cours des dernières années tentent de relancer la dynamique du marché du travail.

Les efforts pour l'insertion des jeunes

- L'un des premiers dispositifs initié par le secteur de l'Agriculture remonte à l'année 2001, avec la mise en œuvre du « PNDA » : il s'agit d'un dispositif de soutien à l'investissement, dédié à l'activité agricole, qui s'adresse à tous les jeunes pouvant justifier d'une formation ou d'une qualification dans le domaine agricole.
- En 2002 le programme appelé « Investissement d'appui à l'exploitation agricole » concernant les jeunes «promoteurs » ayant une formation dans l'activité choisie, sanctionnée par un diplôme ou une qualification professionnelle, a eu beaucoup de succès en attirant des milliers de jeunes.
- Outre les créneaux fixés par l'administration, les jeunes promoteurs peuvent proposer des idées de projet de leur choix, dont l'objet intervient en amont ou en prolongement de l'exploitation agricole.

Les efforts pour l'insertion des jeunes

- Repris par la suite par d'autres dispositifs (ANSEJ, ANGEM, CNAC), ces projets permettent :
 - L'acquisition de kits matériels destinés à l'exercice d'une activité agricole ou para agricole,
 - L'accès à des crédits à des taux très avantageux et des conditions de remboursement assez souples.
 - Avantages fiscaux divers (exonération d'impôts...).

Présentation du projet Sud



Tindouf

- L'un des dispositifs les plus importants mis en place pour répondre à la demande grandissante en emploi des jeunes des régions du Sud
- □ Exploitation des potentialités de ces zones en ressources hydriques et en terres à exploiter et à valoriser.

Contexte

- □ Population jeune grandissante que l'industrie pétrolière et autres activités ne peuvent absorber
- □L'agriculture saharienne, qui participe à hauteur de 18% dans la production agricole nationale vise l'objectif de 30% à l'horizon 2019 (plan quinquennal 2015/2019)
- □C'est une agriculture spécifique aux multiples contraintes.
- ■Nécessité de préservation de :
 - . Ecosystème saharien fragile,
 - . Ressources naturelles notamment pour ce qui est de la ressource en eau (systèmes économiseurs d'eau).
- Protection des espaces et exploitations agricoles, nécessitant un développement et un aménagement réfléchis.

Les mesures d'accompagnement

- Aménagement des périmètres : les actions structurantes liées à la mobilisation de l'eau, l'électrification , le désenclavement, le drainage, la parcellisation des exploitations (jusqu'à 10 ha) et l'équipement en système d'irrigation.
- □ Simplification du droit de concession
- Bonification totale du crédit « Ettahadi » à cinq années avec objectif d'autonomiser les concessionnaires
- □ Possibilité de recrutement des concessionnaires (CDD) pour participer aux travaux de mise en valeur jusqu'à leur installation
- □ Formation préalable

Conditions d'accès au dispositif

- Titulaires de diplômes et/ou justifiant d'une formation en relation l'agriculture et l'élevage;
- Enfants d'agriculteurs et d'éleveurs;
- □ Jeunes sans emplois de la localité d'implantation des périmètres.

La sélection est opérée par les commissions de daïra, wilaya et ministérielle (selon les superficies demandées)

Quelques données sur les wilayas concernées

- Les wilayas du Sud présentent d'importantes potentialités en matière de développement agricole et rural :
- Une agriculture oasienne, source de vie des populations du Sud ;
- Une SAU et d'importantes superficies agricoles susceptibles d'être mises en valeur (plus de 500.000 Ha), pouvant permettre le développement d'une agriculture moderne;
- Des ressources hydriques conséquentes souterraines (grandes nappes aquifères de l'albienne) et superficielles partiellement exploitées selon les régions ;
- De vastes étendues steppiques et un potentiel animal important notamment pour l'espèce ovine (Laghouat, Biskra, Bechar).

Quelques données chiffrées sur les wilayas concernées

Wilayas Informations	Ouargla	Tam	Illizi	Ghardaïa	Bechar	El Oued	Laghouat	Biskra	Adrar	Total
Postulants aux concessions recensés	1820	45	280	200	72	2215	48	/	8230	12910
Périmètres ouverts	43	03	08	03	30	41	02	13	43	186
Exploitations affectées	501	37	280	200	653	729	12	/	94	2506
Communes concernées	13	02	06	02	15	20	02	05	27	92
Jeunes formés	991	37	35	44	36	20	néant	/	00	1163
Jeunes actuellement en formation	585	00	00	00	néant	40	néant	/	00	625
Jeunes ayant obtenu les actes de concession et en phase d'installation	en cours	37	47	46	415	729	12	/	655	3705
Jeunes en instance de formation	123	00	239	00	581	669	48	/	94	1754
Etablissements du MFEP sollicités pour la concrétisation des formations		05	02	01	01	17	01	21	15	75

Présentation du dispositif de la formation préalable

- Formation effectuée au niveau des établissements de formation agricole des zones Sud relevant du MADR (ministère de l'agriculture)
- □ Recours aux établissements relevant du secteur de la formation professionnelle dans le cadre de la convention avec MFEP (01/2013)
- Formation dans les techniques agricoles et de gestion de l'exploitation.
- Formation « initiale qualifiante » d'une durée de 6 mois, sanstionnée par une attestation

Contenu de la formation « initiale qualifiante »

- □ La création et gestion d'une exploitation agricole (notion de gestion, de comptabilité...);
- □ itinéraires techniques des productions agricoles :
- productions animales : élevage ovin, bovin, caprin, camelin et petits élevages (cuniculture, aviculture, apiculture,...);
- productions végétales : productions fourragère, céréalière, maraîchage,
 phoeniciculture, oléiculture, arboriculture et viticulture,...
- La prévention et protection zoo et phytosanitaires ;
- Le machinisme agricole ;
- Techniques d'irrigation et économie de l'eau ;

Formations des agriculteurs dans le cadre du PRCHAT

□ Le PRCHAT (Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Assistance Technique) qui constitue le troisième volet de la politique de renouveau agricole et rural, est un instrument de soutien et d'accompagnement aux producteurs agricoles, dans lequel seront impliqués les concessionnaires bénéficiaires du projet Sud une fois installés et démarré leurs activités agricoles au sein de leurs exploitations.

Les programmes de formation agricole sont initiés pour favoriser l'introduction du progrès technique et son appropriation par les agriculteurs et les éleveurs de manière durable, notamment les adhérents et bénéficiaires de soutiens et autres formules de crédit.

Accompagnement dans le cadre du PRCHAT

Les concessionnaires installés bénéficieront en outre d'un accompagnement permanent en termes de :

- □ Appui conseil et assistance technique
- □ Formations verticales adaptées aux créneaux d'activités choisis :

 Ces formations techniques touchent de multiples thématiques liées aux différentes activités agricoles selon les spécificités et vocations des régions Sud (productions végétales et animales, santé animale, protection des cultures, irrigation,...)
- □ Les formations sont dispensées dans les établissements de formation agricole mais aussi sur sites selon les besoins exprimés.

Merci de votre attention